



Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 Octobre 2013

Mairie de Morey-Saint-Denis – 03.80.34.32.77 – mairie-morey@wanadoo.fr

SANITAIRES DE LA SALLE DES FETES

La commission des travaux présente le résultat de l'appel d'offres pour la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement :

- Mickaël BIZOUARD de Beaune pour un montant de 3 600€HT
- Philippe HOUBERDON de Morey Saint Denis pour un montant de 2 850 € HT
- Cabinet EDIFICES de Gevrey Chambertin pour un montant de 3 000 € HT

Considérant le prix et les références des candidats, le Conseil Municipal, après vote à l'unanimité des membres présents, décide de retenir l'offre de M. HOUBERDON Philippe de Morey Saint Denis. Le Conseil Municipal autorise le maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre et toutes les pièces s'y rapportant.

Une réunion de la commission bâtiments est prévue pour le 09/10/2013 pour préparer le descriptif du projet avec M.HOUBERDON.

SCOT BEAUNE / NUITS SAINT GEORGES

Le projet de SCOT des agglomérations de Beaune et Nuits Saint Georges est soumis à l'avis du Conseil Municipal, au titre de commune limitrophe du territoire, par le biais d'internet et d'un lien où le dossier complet est consultable.

Chacun est invité à en prendre connaissance et la décision sera prise lors du prochain conseil.

O.N.F, DESTINATION DES COUPES, EXERCICE 2014

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'inscription à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2014 des coupes non réglées par :
 - o l'Ajournement de la coupe n° 8, 13J, 17, 19P2, 28 et 39P1 pour un passage en coupe en 2015 de la coupe n° 19P1 et 38 pour un passage en coupe en 2016.
 - o l'AJout de la coupe n° 24 non prévue à l'Etat d'Assiette de l'année 2014
- Décide la destination des coupes réglées et non réglées de la forêt communale inscrites à l'Etat d'Assiette de l'exercice 2014 comme suit :
 - o Vente des arbres de futaies affouagères par les soins de l'ONF de la coupe n° 24 en 2014
 - o Délivrance en 2015 du taillis, des houppiers et petites futaies non vendues de la coupe 24 aux affouagistes.

L'exploitation forestière est une activité dangereuse, elle exige un savoir faire et des équipements adaptés. Une information sera communiquée aux affouagistes par la commune, sur les risques et les précautions minimales de sécurité à respecter.

- Accepte sur son territoire communal relevant du Régime Forestier le dépôt des bois issus de son domaine forestier, dans les conditions prévues par les différents cahiers des clauses des ventes et par le Règlement National d'Exploitation Forestière.
- Nomme les garants pour l'exploitation de la partie non délivrée des coupes.
- L'exploitation de ces parties délivrées sera effectuée par les affouagistes après partage, sous la responsabilité de 3 garants dont les noms et prénoms suivent :
 - o 1er garant : Christian JEANNE
 - o 2ème garant : François DE LA GRANGE
 - o 3ème garant : Virgile LIGNIER
- La commune ne demande pas le concours de l'ONF pour le lotissement de la coupe délivrée ci-dessus.
- Délais à respecter dans les coupes affouagères :
 - o Abattage du taillis et des petites futaies : 15/04/2015
 - o Vidange du taillis et des petites futaies : 15/10/2015.
 - o Façonnage des houppiers : 15/04/2015
 - o Vidange des houppiers : 15/10/2015.
- Faute par les affouagistes d'avoir respecté les délais ci-dessus, ils seront considérés comme ayant renoncé à leur lot d'affouage (loi du 4-12-1985)
- Accepte, après vote à l'unanimité, le devis relatif à l'entretien des cloisonnements et au dépressage des jeunes peuplements dans la parcelle 33 pour un montant hors taxes de 3 440,75 €

CARREFOUR RD974

Le maire informe le Conseil Municipal du détail des offres parvenues au Conseil Général pour l'aménagement du carrefour de la RD974 :

- Lot 1 terrassement (note globale obtenue)

o Hubert ROUGEOT, Meursault	96.67/100
o Entreprise NOIROT, Nuits Saint Georges	72.70/100
o Entreprise COLAS EST, Longvic	70.69/100
- Lot 2 enrobés (note globale obtenue)

o Hubert ROUGEOT, Meursault	100.00/100
o EUROVIA Bourgogne, Longvic	88.26/100
o Entreprise COLAS EST, Longvic	99.81/100

L'entreprise ROUGEOT de Meursault, a été retenue pour les deux lots par la commission d'appel d'offres du Conseil Général. La part prise en charge par la commune s'élève donc à 70 990.87 € TTC pour le lot 1 plus 21 581.09 € TTC pour le lot 2. La réunion de préparation des travaux aura lieu mardi 8 octobre, à 9h, en mairie.

TRAVAUX LOCAL TECHNIQUE COMMUNAL

Les travaux de réaménagement du local technique communal touchent à leur fin. Il manque l'avis du contrôle technique DEKRA pour le plafond suspendu. Un avenant au contrat de SPS avec DEKRA est en cours, en raison de l'allongement de la durée des travaux.

TRAVAUX EGLISE

Les travaux de réfection de l'église avancent et la partie charpente de la toiture est achevée. En outre, les barrières positionnées à l'intérieur, en dessous de la voûte du chœur, seront enlevées dans le courant de la semaine 42.

ORDURES MENAGERES

La distribution des bacs de ramassage des ordures ménagères aura lieu courant octobre. Les personnes qui n'auraient pas rempli le questionnaire auprès de VEOLIA et (ou) qui n'auraient donc pas reçu de bacs, peuvent appeler le numéro vert suivant : 0800 877 437. L'année 2014 sera une année test et des ajustements pourront encore intervenir à son issue. Les sacs ordinaires ne seront plus ramassés dès que les puces des bacs seront activées, c'est-à-dire à compter du 1^{er} janvier 2014. Une facturation « pour ordre » de la redevance incitative sera transmise fin 2014 aux usagers, afin de leur faire prendre conscience de la nécessité de trier au mieux nos ordures ménagères.

TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT

La deuxième tranche de rénovation du réseau assainissement dans la rue des jardins est programmée par la Communauté de Communes de Gevrey Chambertin courant 2014. A cette occasion, seront réalisés également les travaux relatifs à la conduite d'eau dans la rue de la Bussière.

Un devis relatif à la reprise de la rue des jardins sur certaines parties très endommagées par un revêtement bi-couche est présenté par la société Eurovia pour un montant de 5 130,00 € HT et approuvé à l'unanimité des membres présents.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Mr le Maire informe le Conseil du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, portant sur la revalorisation de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz.

Il propose au Conseil :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par le réseau public de distribution de gaz au taux maximum en fonction du linéaire exprimé en mètres, arrêté au 31 décembre 2012, soit 6920 mètres.
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application à la fois du linéaire arrêté à la période susvisée et de l'index ingénierie mesurée au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1er janvier.
- La recette correspondant au montant de la redevance perçu sera inscrite au compte 70323.
- que la redevance due au titre de 2013 soit fixée en tenant compte de l'évolution sur un an de l'indice ingénierie à partir de l'indice connu au 1er janvier de cette année, soit une évolution de 13,63 % par rapport au montant issu de la formule de calcul du décret précité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte les propositions qui lui sont faites concernant la redevance d'occupation du domaine public par les ouvrages du réseau public de distribution gaz naturel, selon le calcul notifié ci- après :

$((0,035 \text{ euros} \times 6920) + 100 \text{ euros}) \times 1,1363 = 389\text{€}$

QUESTIONS DIVERSES

- Réactualisation de la convention avec l'ONF pour le passage de la ligne électrique de RTE.
- Le jour de la nuit : coupure de l'éclairage public de 20 h et toute la nuit du 12 octobre. Animations à la Rente de Chamerey.
- Des autocollants STOP PUB sont proposés aux habitants, s'inscrire en mairie.

Prochain Conseil Municipal le 06/11/2013 à 19h, en séance publique.